Ordre des
AGRONOMES
du Québec

LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

ORDRE DU MÉRITE AGRONOMIQUE

Renseignements et formulaire de mise en candidature

514 596-3833 AGRONOME@OAQ.QC.CA
OAQ.QC.CA
1200 AV. PAPINEAU BUREAU 450
MONTRÉAL - QC - H2K 4R5

OBJECTIF

L'Ordre du Mérite agronomique peut être décerné à tout agronome qui a rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ou à la cause agronomique, dans le domaine des idées ou dans celui des faits tout au long de sa carrière ou sur une longue période de sa vie professionnelle. Le récipiendaire qui reçoit l'Ordre du Mérite agronomique est cité sous le titre de *Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique*.

Jusqu'à trois récipiendaires peuvent recevoir ce prix annuellement si les dossiers sont jugés équivalents. Dans le cas où le comité de sélection considère qu'aucune candidature ne satisfait aux critères de sélection, aucun Commandeur n'est nommé.

COMMENT PARTICIPER

1. Toute candidature doit être présentée à l'aide du formulaire électronique de mise en candidature inclus dans ce document.

2. Aucun agronome ne peut soumettre sa propre candidature à un des prix décernés par l'Ordre.

3. Chaque année, la candidature d'une personne ne peut être soumise à plus d'un prix décerné par l'Ordre.

4. Le dossier de candidature doit être transmis à l'Ordre **au plus tard le 1er juin de chaque année** à l'adresse courriel suivante : prix-agronome@oaq.qc.ca.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

IMPORTANT : *Le candidat doit obtenir au moins 56 points (80 % des points) à la section 1 (Réalisations professionnelles) et au moins 15 points (50 %) à la section 2 (Implication au sein de la profession, de l'Ordre et de la collectivité au cours de la carrière). Veuillez noter que pour chaque critère d'admissibilité non rempli dans le formulaire, la note accordée au critère sera de 0.*

1. Réalisations professionnelles exceptionnelles (70 points)

Les réalisations professionnelles exceptionnelles seront évaluées dans le contexte de travail de la personne et au cours de sa carrière, afin d'en apprécier le mérite.

1.1. Impact des réalisations professionnelles de la personne au sein du milieu agricole et agroalimentaire :

1.1.1. L'importance des réalisations professionnelles exceptionnelles de la personne (pertinence, originalité, qualité). *(25 points)*

1.1.2. L'impact et le rayonnement des réalisations professionnelles exceptionnelles de la personne sur le milieu agricole et agroalimentaire. *(20 points)*

1.1.3. L'effet d'entraînement des réalisations professionnelles exceptionnelles de la personne sur l'élaboration d'autres projets en suivi. *(15 points)*

1.1.4. Le rayonnement des réalisations de la personne auprès des collègues agronomes. *(10 points)*

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, suite

2. Implication au sein de la profession, de l'Ordre et de la collectivité: (30 points)

2.1. Impact de l'engagement envers la profession

2.1.1. La contribution au rayonnement de la profession à travers des activités de communication et de vulgarisation (écrits, présentations, conférences, etc.). *(10 points)*

2.1.2. La contribution à la profession faite au sein des comités de l'Ordre. *(5 points)*

2.2. Impact de l'engagement envers la collectivité

2.2.1. Le rayonnement des réalisations du candidat à travers des activités de communication et de vulgarisation (écrits, présentations, conférences, etc.). *(5 points)*

2.2.2. La contribution du candidat à différentes instances extraprofessionnelles (conseils municipaux, commissions scolaires, services sociaux, loisirs ou autres secteurs de la collectivité). *(5 points)*

2.3. Distinctions honorifiques *(5 points)*

2.3.1. L'ensemble des distinctions honorifiques reçues en lien avec la profession ou dans d'autres domaines ainsi que les raisons de leur obtention.

Note : *L'agronome ne doit pas avoir été, dans les cinq (5) années précédant sa mise en candidature, condamné par un conseil de discipline ou vu sa pratique limitée par le conseil d'administration à la suite de recommandations du comité d'inspection professionnelle.*

PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Toute personne ou organisme peut soumettre des candidatures à l'Ordre du Mérite agronomique au comité de sélection.

2. Le comité de sélection est composé de cinq membres, nommés par le conseil d'administration.

3. Le quorum du comité de sélection est fixé à trois membres. Chaque candidature est soumise au vote.

4. La composition du comité de sélection est d'ordre public.

5. Le comité de sélection formule sa recommandation au conseil d'administration de l'Ordre.

6. Le conseil d'administration de l'Ordre reçoit les recommandations du comité de sélection et nomme le ou les récipiendaires.

7. Le président de l'Ordre avise le ou les récipiendaires ainsi que les proposeurs des candidatures non retenues.

8. L'Ordre décerne le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique au lauréat et lui remet la rosette de l'Ordre ainsi qu'un prix qu'il choisit annuellement.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique dans le but d'alléger le texte; ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Rév. : 2022-02-23

ORDRE DU MÉRITE AGRONOMIQUE

Formulaire de mise en candidature[1]

Coordonnées du candidat	
Nom :	**Prénom :**
Adresse professionnelle (travail) :	Téléphone : Courriel :

Études universitaires			
Nom de l'institution : Nom du diplôme:	Années d'études :	De	à
Nom de l'institution : Nom du diplôme:	Années d'études :	De dgxdg	à
Nom de l'institution : Nom du diplôme:	Années d'études :	De	à

Antécédents professionnels	
Poste occupé au moment où les réalisations exceptionnelles du candidat ainsi que son implication ont eu un impact positif sur la profession.	
Employeur :	
Titre du poste :	Durée de l'emploi :
Nature du travail :	
Poste actuel, si différent du poste occupé au moment où les réalisations exceptionnelles du candidat ainsi que son implication ont eu un impact positif sur la profession.	
Employeur :	
Titre du poste :	Durée de l'emploi :
Nature du travail :	

[1] Le comité donnera la priorité aux renseignements contenus dans le présent formulaire.

1. Réalisations professionnelles exceptionnelles – Total de 70 points

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 1.1.1., quelle est l'importance des réalisations professionnelles exceptionnelles de la personne (pertinence, originalité, qualité) **(25 points)**

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 1.1.2., quel est l'impact et le rayonnement des réalisations professionnelles exceptionnelles de la personne sur le milieu agricole et agroalimentaire **(20 points)**

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 1.1.3., quel est l'effet d'entraînement des réalisations professionnelles exceptionnelles de la personne sur l'élaboration d'autres projets en suivi **(15 points)**

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 1.1.4., quel est le rayonnement des réalisations de la personne auprès des collègues agronomes **(10 points)**

2. Implication au sein de la profession, de l'Ordre et de la collectivité – Total de 30 points

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 2.1.1., la contribution du candidat au rayonnement de la profession à travers des activités de communication et de vulgarisation **(10 points)**

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 2.1.2., la contribution à la profession faite au sein des comités de l'Ordre **(5 points)**

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 2.2.1., le rayonnement des réalisations du candidat dans la collectivité à travers des activités de communication et de vulgarisation **(5 points)**

Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 2.2.2., la contribution du candidat à différentes instances extraprofessionnelles **(5 points)**

2. Implication au sein de la profession, de l'Ordre et de la collectivité (suite) – Total de 30 points
Décrivez, en tenant compte des critères d'admissibilité du point 2.3.1., l'ensemble des distinctions honorifiques reçues en lien avec la profession ou dans d'autres domaines ainsi que les raisons de leur obtention **(5 points)**